

ALAE

ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École)



ALAE : un cadre légal, une personnalité juridique

Le décret Jeunesse et Sports du 26 juillet 2006 a instauré les « Accueils Collectifs à Caractère Éducatif de Mineurs » (ACCEM) avec une réglementation spécifique, définie par le code de l'action sociale et des familles. Dans ce cadre, l'instruction 06-192 du 22 novembre 2006 relative à la mise en oeuvre du régime de protection des mineurs accueillis pendant les vacances et les loisirs (B.O.J.S N°21) indique que les CLAE ou accueil de loisir de type périscolaire entrent dans le cadre juridique des ACCEM.

Ils sont ainsi devenus des ALAE (accueil de loisirs associé à l'école), entité éducative juridiquement indépendante de l'école, placée sous la responsabilité d'une personne morale organisatrice soumise à déclaration, porteuse d'un projet éducatif et dirigée par un responsable.

4 critères différenciant clairement l'ALAE de la garderie :

- Une organisation inscrite dans un projet éducatif
- Un temps d'accueil de 2h/jour minimum
- La fréquentation régulière des mêmes enfants
- La diversité des activités proposées

Ces critères combinés évitent une approche morcelée en constituant une séquence pédagogique entière et cohérente.

A L'ECOLE DE LANDORTHE

L'ALAE de l'école de Landorthe dépend de la communauté des communes du Saint-Gaudinois, les activités proposées les matins, midis et fin de journée s'appuient sur le rythme des enfants et sur une volonté de concertation entre les projets pédagogiques scolaires et ceux des ALAE ..

Une tarification adaptée et mesurée a été votée lors du conseil communautaire du 14 septembre 2015. (graduation des tarifs selon le quotient familial).

Horaires d'accueil


7H30-8H50

12h00-13h20

15h45-18h30

L'équipe encadrante cette année

Directeur	Bessaguet Celia
Animatrices	<i>Bonnemaison Béatrice</i>
	<i>Soueix Josie</i>
	<i>Axelle Bass</i>
	Laurence Nunez
	<i>Pourret Sylvie</i>



Des ateliers thématiques seront proposés aux enfants pendant l'année scolaire, étalés sur trois périodes :

- de Toussaint jusqu'à Noël
- de Noël à Pâques
- de Pâques à juin

<http://www.ccsf.fr/jeunesse.html>